Zeitschrift: Verwaltungsbericht des Regierungsrates, der kantonalen Verwaltung und der Gerichtsbehörden für das Jahr ... = Rapport de gestion du Conseil-exécutif, de l'administration cantonale et des autorités judiciaires pendant l'année ...

Herausgeber: Staatskanzlei des Kantons Bern

Band: - (2000)

Heft: [2]: Rapport de gestion : rapport

Artikel: Rapport de gestion de la Direction de la police et des affaires militaires (POM)

Autor: Andres, Dora / Schaer-Born, Dori

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-418397

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

6. Rapport de gestion de la Direction de la police et des affaires militaires (POM)

Directrice: la conseillère d'Etat Dora Andres
Suppléante: la conseillère d'Etat Dori Schaer-Born

6.1 Les priorités de l'exercice

Police/Ordre public
Le taux de criminalité dans le canton de Berne a baissé pour la deuxième fois depuis 1995 (5,7%). Si l'on considère l'ensemble du canton sans la ville de Berne, le nombre d'actes délictueux selon le Code pénal et d'atteintes à la législation sur les stupéfiants a été de 32178 seulement. Même si une telle constatation est encourageante, il faut toutefois préciser que la criminalité en général est marquée par une évolution peu réjouissante: des criminels toujours plus disposés à faire usage de la violence, une plus grande proportion d'étrangers dans les délits commis en bande – en particulier dans les atteintes à la propriété et à la législation sur les stupéfiants –, de nouvelles formes de criminalité et des enquêtes qui deviennent de plus en plus complexes. La montée de l'extrémisme avec violence et atteintes aux lois est malheureusement un fait avéré. Certains signes montrent que le sentiment d'insécurité à cet égard s'accroît surtout dans les zones à forte concentration urbaine. La réponse policière à cette situation s'échelonne sur deux niveaux:
– d'une part on centre l'effort sur certaines priorités, on développe constamment l'organisation, le concept d'intervention et les instruments d'intervention, on forme et perfectionne spécifiquement les collaborateurs et collaboratrices;
– d'autre part on choisit de nouvelles formes de collaboration pour augmenter l'efficience et la rentabilité économique. Ce niveau comprend les projets pilotes sur la reprise des tâches de police communales par la Police cantonale (POCA), moyennant dédommagement et sur la base d'un contrat, le projet de police unifiée de la ville de Thoune, une collaboration accrue de la police à Bienne, la mise à profit de synergies avec la Confédération et dans le cadre du concordat réglant la coopération entre les polices de la Suisse du Nord-Ouest. Des négociations ont été menées avec la ville de Berne sur une nouvelle répartition des tâches, suite à la résiliation au 31 décembre 2001 du contrat existant en la matière. Il faut une solution d'avenir qui, à moyen terme, centralise la lutte contre la criminalité à la POCA. M. Ulrich Zimmerli a rédigé un avis de droit sur les nouvelles structures possibles des services de police du canton de Berne, et ce document constitue une bonne base de départ pour tous ces projets.
Les effectifs de la POCA ont connu un revirement de tendance. La restructuration au sein de la Direction de la police et des affaires militaires (POM), ainsi qu'une mise à profit optimale du volume de postes, a permis d'augmenter de 35 postes l'effectif réglementaire, qui est désormais de 1332 postes. Ce chiffre comprend le personnel supplémentaire lié au transfert à la POCA du garage du Commissariat cantonal des guerres. La POCA a pris des mesures particulières concernant le recrutement, étant donné la situation difficile du marché. Des directives claires ont apporté une amélioration sur le plan des heures supplémentaires. Le compte global compte certes encore 74 000 heures supplémentaires environ; néanmoins, plus de 1000 collaborateurs et collaboratrices ont atteint l'objectif d'un dépassement individuel limité à 100 heures. De nombreux collaborateurs et collaboratrices sont soumis à une très forte charge de travail et exposés à des dangers particuliers. Le décès accidentel de deux collaborateurs lors d'une plongée à la recherche d'un disparu à Thoune a provoqué la consternation.
Autre point important, le numéro d'appel des services du feu (118) a été presque entièrement transféré sur la plate-forme cantonale d'alarme. En dépit des réserves émises par quelques services du feu, cette opération s'est déroulée le plus souvent sans difficulté. Le débriefing effectué suite à «Lothar» a cependant clairement montré que lors d'événements d'une telle ampleur, la plate-forme d'alarme cantonale, avec ses trois emplacements de Berne, Bienne et Thoune, est poussée aux limites de ses capacités. Il faut partir du principe, dans des cas aussi extrêmes, qu'il n'est pas possible de répondre immédiatement à tous les appels. Pareille solution serait impossible à financer. En ce qui concerne l'alarme, l'intégration du numéro 118 dans la plate-forme cantonale doit être poursuivie. Il faut développer des conceptions en parallèle pour la plate-forme d'alarme cantonale en vue de trouver des solutions à moyen et à long terme. Les points à examiner sont les suivants: passage à l'alarme par SMT (système de mobilisation par téléphone); élaboration d'un concept de radio et de communication pour le canton de Berne, sur la base du réseau suisse de sécurité et de sauvetage «Polycom»; intégration du numéro 144 dans la plate-forme d'alarme cantonale; éventuellement, planification de la construction d'une centrale d'intervention de la police.

Circulation routière
Le peuple a accepté les accords bilatéraux sur le transport routier passés avec l'Union européenne et la priorité a ainsi été mise sur le soutien à la Direction générale des douanes pour la définition des mécanismes et préparatifs internes visant la perception de la RPLP (redevance sur le trafic poids lourds liée aux prestations). L'octroi de contingents pour les 40 tonnes, le relèvement des poids admissibles pour les véhicules lourds, la détection des besoins en signalisation pour les limites de poids ainsi que la réduction de la périodicité des expertises, notamment pour les véhicules lourds, sont des aspects qu'il a fallu traiter à temps. Les mesures prises induiront des changements perceptibles pour la clientèle surtout dès 2001. Certains problèmes de mise sur pied du nouveau système seront inévitables.
En collaboration avec la BEDAG, les travaux du projet Bistrada destiné à remplacer la plate-forme informatique du domaine de la circulation routière ont nettement progressé, grâce à un effort considérable. Des raisons de retarder le moment de l'entrée en fonction ont d'emblée été mises au jour. Il s'est avéré qu'il était impossible, même à moyen terme, de rechercher une solution informatique uniforme pour les cantons de Vaud, Valais, Bâle-ville et Berne. Le projet a été suspendu et la décision de poursuivre une réalisation partielle tombera au printemps 2001. Les adaptations nécessaires ont été apportées à l'application en usage dans l'optique de l'introduction de la RPLP.

Privation de liberté et mesures d'encadrement
Après une année, le projet WESAV (Weiterentwicklung der Strukturen, Abläufe und Verantwortlichkeiten) s'est achevé avec succès le 30 août; les buts fixés par la directrice de la police et des affaires militaires ont été atteints. La conduite stratégique de l'office est désormais assurée par une direction travaillant en équipe; cette équipe comprend le chef d'office ainsi que les chefs des unités organisationnelles subordonnées. Suite à des mises en correspondance des mécanismes de travail, le service du personnel organisé de manière centralisée a été dissous, et ses tâches et ses compétences ont été transmises aux unités en question.
Le projet pilote de travail personnel sur le délit et la réparation des torts (TaWi), financé en grande partie avec l'aide de l'Office fédéral de la justice, a passé, après une étude de faisabilité et une conclusion positive, dans une phase de mise en œuvre. Ce projet répond au mandat conféré par l'article 37 du Code pénal, fondement de

l'encadrement social du délinquant. Le but est d'inciter les détenus et détenues à travailler sur ces aspects afin qu'ils assument la responsabilité personnelle de leurs actes. Dans le respect des victimes et de leurs besoins, on cherche à réconcilier la délinquante ou le délinquant avec la victime, sur la base de prestations de réparation de torts acceptables et réalisables. Un tel projet favorise la paix sociale et fait baisser le taux de récidive.
Les arrêts domiciliaires sous surveillance électronique, forme d'exécution des peines et mesures introduite en 1999, sont désormais entrés dans les mœurs. Entre le 1er septembre 1999 et le 31 décembre 2000, les préfectures ont ordonné cette forme d'exécution pour 50 personnes; dans cinq cas, le programme a dû être interrompu pour cause de non-respect de l'ordonnance. Ce projet pilote sera poursuivi, en collaboration avec d'autres cantons, jusqu'au 31 août 2002.
Les travaux de la nouvelle prison régionale de Thoune continuent selon le calendrier prévu; l'inauguration est prévue pour novembre 2001. Le projet de la nouvelle prison régionale de Berthoud a fait l'objet d'un concours.

Police des étrangers
Dans le domaine de l'asile, l'exercice a été marqué par le retour au Kosovo des réfugiés de la guerre. 7400 personnes devaient quitter la Suisse dès août 1999, et 98 pour cent d'entre elles l'ont fait jusqu'à la fin de l'année, dont 90 pour cent de leur propre chef. Cette proportion élevée a été obtenue grâce au programme d'aide au retour de la Confédération et du canton de Berne, ainsi qu'à une intense activité d'information et de conseil déployée par le Service ecclésiastique «Conseil en vue du retour» (CVR) et par les autorités de police des étrangers. Sur mandat de la Police des étrangers, la POCA a reconduit environ 700 personnes au Kosovo. Fin 2000, le nombre des personnes devant quitter la Suisse s'élevait à 156 et les objectifs fixés par la Confédération ont ainsi été largement atteints. En regard de cette politique favorisant le retour des réfugiés, l'action humanitaire décidée par le Conseil fédéral en mars 2000 permettait l'acceptation provisoire d'anciens saisonniers et requérants d'asile entrés avant fin 1992. La Police des étrangers a fait une demande pour 1584 personnes domiciliées dans le canton. 1000 cas environ ont reçu une réponse positive des autorités fédérales; quatre cas ont reçu une réponse négative. Pour 600 personnes environ, la décision n'est pas encore connue.

Projets de réorganisation
SIAM
Le projet SIAM de regroupement de l'Office de l'administration et des exploitations militaires (OAEM) et de l'Office de la sécurité civile (OSEC), selon la mesure n° 683 du programme d'assainissement de législature (PAL), a pu être terminé dans les temps. Après d'importants travaux préparatoires, la direction du nouvel Office de la sécurité civile et militaire (OSCM) est désormais assurée. Une solution a pu être trouvée en accord avec les 45 personnes touchées par la réduction du personnel, grâce à une bonne collaboration avec l'Office du personnel et à la mise à profit des instruments créés par le Conseil-exécutif pour de telles situations.

SYBERZ
Dans le cadre du projet SYBERZ, l'arsenal cantonal a été «attribué pour collaboration» à l'arsenal fédéral de Berne, dès le 1er janvier 2000, et la gestion opérationnelle a été confiée au chef d'exploitation de l'arsenal fédéral. Il a ainsi été possible de mettre à profit certaines synergies cette année déjà. Les mesures à prendre pour une solution à long terme ont été définies d'entente entre le Secrétariat général de la POM et la Direction de l'Office fédéral des exploitations des Forces terrestres. L'aboutissement de ce projet a été annoncé le 14 décembre déjà. La gestion de l'arsenal cantonal par l'arsenal fédéral se fait sur la base d'une convention de prestations. Les collaborateurs et collaboratrices de l'arsenal cantonal sont transférés dans les effectifs de la Confédération.

NOUGA
Le garage Papiermühle de l'OAEM a été «attribué pour collaboration» au Commandement de la police cantonale (Service circulation et environnement) dès le 1er janvier 2000, à titre de mesure préparatoire du projet NOUGA. Durant l'an 2000, on a procédé à la planification et à la préparation de l'intégration définitive du garage Papiermühle dans le garage de la POCA. Après des discussions approfondies entre les deux services touchés, l'aboutissement de ce projet a été annoncé le 14 décembre.

Rénovation et transformation de la caserne de Berne
Les travaux de rénovation de la caserne de la place d'armes de Berne sont en cours. Certaines parties des bâtiments ont déjà pu être affectées à leur nouvelle utilisation. La fin des travaux est prévue pour 2002. Les bâtiments et le terrain de la place d'armes seront, plus largement que jusqu'ici, mis à la disposition de la population civile.

Ordonnance sur la conduite dans les situations extraordinaires
L'ordonnance du 19 avril 2000 sur la conduite dans les situations extraordinaires (OCSE) constitue le complément indispensable à la loi du 11 mars 1998 sur les situations extraordinaires. Entrée en vigueur le 1er juillet, elle définit les structures de l'organisation de conduite cantonale et règle les tâches et compétences au sein du canton pour la préparation aux situations extraordinaires et à la lutte contre de tels événements. Désormais, la conduite incombera à la POCA, en collaboration avec l'OSCM.

Service de l'état civil et de l'indigénat
L'organisation du service de l'état civil dans le canton de Berne a subi de grands changements dès le 1er janvier. Le nombre d'offices de l'état civil a été réduit, passant de 185 à 24, et leur domaine de compétence s'applique désormais plus ou moins aux limites territoriales des districts. La mise en œuvre a nécessité beaucoup de travail pour les 24 offices, et le personnel a dû fournir un gros effort, du fait que les archives contenant les pièces justificatives des registres de l'état civil, regroupées, ont dû être reclassées. Par ailleurs, de nombreux répertoires de registres des petits offices supprimés se sont avérés insuffisants, comportant des fautes voire des lacunes. La recherche des inscriptions, rendue difficile, a provoqué des délais de traitement supérieurs à la moyenne pour l'établissement de documents d'état civil; le nombre de cas en suspens n'a pu être résorbé qu'au cours de l'année 2000, grâce à un travail considérable. Les investissements entrepris lors de la réorganisation pour la tenue informatisée des registres permettent un traitement nettement plus expéditif et plus sûr, et ouvrent la voie à l'introduction du registre informatisé (projet Infostar de la Confédération) dans les années à venir, selon le calendrier établi. Les réformes dans le secteur hospitalier et soignant, ainsi que l'ouverture ou la fermeture de maternités ont aussi occasionné des fluctuations du taux d'occupation dans les offices. Il est possible en maints endroits de proposer des postes à temps partiel intéressants, et le taux de femmes parmi les cadres est très élevé en comparaison des autres services de la Direction.

6.2 Rapports des offices

6.2.1 Secrétariat général (SG)

Certaines fonctions hiérarchiques ont été dissociées du Secrétariat général l'an précédent, pour créer les conditions nécessaires à la mise en place d'un organe d'état-major spécifique. En l'an 2000, le SG s'est donc consacré aux tâches classiques d'un état-major, soit à la préparation et au soutien de la conduite. Des efforts extraordinaires ont été consentis pour la diminution du nombre de cas en suspens auprès du Service juridique. Etant donné les exigences

liées à l'introduction et à la mise en œuvre de la nouvelle gestion publique (NOG) au sein de la POM dès le 1er janvier 2003, ainsi que le changement survenant pour la fonction de Secrétaire général, le moment est venu de lancer une restructuration avec une nouvelle répartition des tâches.

6.2.2 **Police cantonale (POCA)**

6.2.2.1 *Généralités*

Expo.02: Les exigences liées à Expo.02 et les problèmes de sécurité qui en découlent ne peuvent être résolus que par une collaboration étroite entre les quatre cantons touchés. La Police cantonale bernoise prendra en charge toutes les tâches relevant de l'exposition dans le cadre de la structure actuelle. La police régionale Seeland/Jura bernois sera renforcée par 70 collaborateurs et collaboratrices en provenance d'autres services de la POCA. Une réglementation particulière a été édictée pour les vacances pendant la période concernée. Certaines prestations habituelles de la POCA ne seront fournies que de manière réduite pendant la durée de l'expo. Un plan est en élaboration, jusqu'à l'été 2001, pour définir ces prestations réduites. La POCA assumera toutefois les tâches les plus importantes sur l'ensemble du canton. On recourra à des renforcements ponctuels pour les manifestations majeures d'Expo.02 au moyen de forces policières extracantonales, notamment en provenance des cantons concordataires.
Mercatique de la sécurité: Cet instrument se révèle efficace pour parer au sentiment d'insécurité qu'éprouve la population, pour répondre également à son souci et à sa détresse. Il détecte les problèmes locaux de la population et coordonne avec ses partenaires des mesures de sécurité appropriées. La mercatique de la sécurité doit être un souci constant de la police stationnée dans son travail quotidien. Des projets allant dans ce sens sont en préparation ou déjà en cours de réalisation dans les districts.
Chiens de service: Un pas de plus a été fait vers la professionnalisation. D'une part, des plans ont été élaborés pour que dès 2001 il y ait toujours deux équipes prêtes à intervenir. D'autre part, on a procédé aux travaux préparatoires visant la disponibilité de chiens spéciaux pour certaines interventions policières. Un concept pourra être présenté au public au printemps 2001.
Refoulements: 1287 personnes en tout (contre 855 l'an passé) ont été refoulées, dont 726 requérants et requérantes d'asile; 66 d'entre elles ont dû être raccompagnées dans leur pays d'origine (contre 51 l'an passé). Le nombre moyen d'heures accomplies pour un refoulement est de 22,5 par accompagnant (contre 49,8 l'an passé). Ce chiffre en baisse s'explique par l'augmentation des vols spéciaux. Le refoulement vers les pays d'Afrique pose un problème tout particulier, car pour de nombreux pays de ce continent, les refoulements sous la contrainte sont très difficiles, voire impossibles. Ce problème ne peut être résolu que sur le plan national (ODR, DFAE). Il serait opportun et utile de créer une commission spécialisée dans le refoulement vers l'Afrique, puisqu'une telle démarche a donné de bons résultats dans le cas du Kosovo.

6.2.2.2 *Lutte contre la criminalité*

Criminalité liée aux stupéfiants: Aucun recul n'a pu être observé dans le trafic de drogue (héroïne, cocaïne, ecstasy). Le trafic de méthamphétamines («pilules thaïlandaises») a augmenté dans des proportions inquiétantes; diverses actions ont permis à la POCA de saisir 69800 pilules, soit 6,906 kg en 2000. Il faut relever, avec les experts, le haut degré de mise en danger lié à cette drogue, qui rend nettement plus rapidement et fortement dépendant que les pilules d'ecstasy. Comme les unes sont souvent vendues en substitution des autres, les conséquences en sont d'autant plus négatives. Les pilules saisies viennent d'Asie, en particulier de Thaïlande. Le trafic de méthamphétamines sévit principalement dans les quartiers chauds (milieu de la prostitution thaïlandaise), mais envahit également les manifestations techno. Selon les constatations, il est possible de se procurer des «pilules thaïlandaises» pour un prix de 20 francs seulement, d'où son attrait pour les jeunes.
Criminalité économique: Les abus de systèmes de traitement de données sont très nombreux. On peut citer comme exemple l'utilisation de cartes de crédit ou cartes bancaires volées, trouvées ou manipulées. Comme le «commerce électronique» va s'amplifier encore passablement, il est difficile d'estimer l'évolution de la criminalité en ce domaine. Il est probable que les criminels se serviront de plus en plus d'internet, et que de nouvelles formes de criminalité fondées sur le «web» verront le jour. Le fait est que de telles activités criminelles nécessitent un haut niveau intellectuel et sont de nature à infliger de gros dégâts malgré les mesures de sécurité prises par les prestataires de services (par exemple les banques proposant des services en ligne). Ces cas peuvent être d'une grande complexité, comme le montre une enquête faisant suite à l'attaque lancée contre le système d'une grande banque suisse. Celle-ci disposait heureusement de mécanismes de défense. Or ceux ou celles qui ont lancé cette incursion ont tout de même réussi à obtenir des renseignements sur le système et ses procédures. Ayant remarqué que l'attaque la plus prometteuse porterait sur le chaînon le plus faible – l'utilisateur privé –, ils ou elles ont trouvé les signes caractéristiques d'autorisation pour le service en ligne, au détriment de plusieurs clients ou clientes (dont l'un dans le canton de Berne). Les enquêtes en cours montrent que les autorités de poursuites pénales ne sont pas encore en mesure de traiter un tel cas avec leurs propres moyens (qui sont limités), parce que les délits d'internautes sont difficiles à saisir (critère du temps) et qu'ils dépassent les frontières.
Criminalité organisée: Il n'a pas été possible, une fois de plus, de clore une procédure selon l'article 260ter du Code pénal sur l'organisation criminelle, malgré les enquêtes très complexes qui ont été entreprises. Les éléments constitutifs de l'infraction posent problème, notamment lorsqu'il s'agit d'apporter la preuve du cloisonnement qualifié vers l'intérieur ou vers l'extérieur. Les enquêtes dans ce domaine se sont avérées, cette année encore, gourmandes en temps et en personnel. Ces procédures touchent plusieurs secteurs de la criminalité, requérant ainsi des équipes multidisciplinaires. Leur caractère international les rend difficiles, surtout en ce qui concerne l'entraide judiciaire.
Extrémisme de droite: Le milieu d'extrême droite s'est encore développé dans le canton de Berne, et il est dominé par les skinheads, au moins pour son courant favorable à l'usage de la violence. Ce milieu est divisé en nombre de groupuscules difficiles à appréhender. On compte actuellement environ 180 skinheads ou extrémistes de droite domiciliés dans le canton (contre 80 en 1998 et 120 en 1999). 50 d'entre eux sont liés à des groupes d'extrême droite d'importance suprarégionale. Le danger de telles formations réside moins dans le nombre de leurs membres que dans leur fonction de recrutement: elles organisent des manifestations, font de la propagande d'extrême droite, et encouragent ainsi la haine et la violence contre les ennemis que les skinheads se désignent (en particulier les étrangers et les étrangères, et ceux et celles qui ne pensent pas comme les skinheads). Les skinheads interpellés ou poursuivis pénalement, qu'ils soient organisés ou non, sont âgés dans la majeure partie des cas de 16 à 25 ans, et domiciliés en banlieue bernoise (70), dans le Seeland (30), dans la région de Berthoud (30) et en Haute-Argovie (30); récemment aussi à Thoune (les chiffres ne sont pas connus).
Le milieu gagne en importance, et le nombre des rencontres organisées et des brutalités impliquant des motivations d'extrême droite a également augmenté. Des incidents notables en ont découlé en 2000: agression par des skinheads armés de fusils d'assaut d'un immeuble habité par des autonomes de gauche («Solterpolter») à Berne; découverte et confiscation de matériel explosif chez les meneurs de l'Offensive nationale; bataille rangée entre skinheads et

antifascistes de gauche à Berthoud («Solennität»). On peut remarquer des changements parmi les extrémistes de droite qui font usage de la violence: les skinheads sont de plus en plus jeunes, usent de la conspiration pour échapper au contrôle policier, sont armés non seulement d'armes blanches, mais aussi d'armes à feu et d'explosifs. L'extrémisme de droite reste imprévisible et dangereux. La POCA a pris des mesures particulières pour contrer cette évolution: personnel supplémentaire pour le service spécialisé Protection de l'Etat (reconnaissance), sensibilisation des collaborateurs et collaboratrices aux besoins en matière de protection de l'Etat, contrôle de personnes et de véhicules lors de manifestations de skinheads, confiscation de matériel de propagande et d'objets dangereux ou d'armes, recherche de points de ralliement du milieu le soir ou la nuit, recherche de ralliements tenus secrets, intervention et dénonciation en cas d'actes de violence, d'infraction à l'article antiracisme ou à la législation sur les armes. En outre, la reconnaissance policière préventive essaie de nouvelles manières d'aborder le problème, en visant notamment les groupements importants. Ces mesures ont permis d'améliorer nettement l'information au sein du canton sur les milieux d'extrême droite, ce qui a conduit a plusieurs réussites dans les enquêtes en collaboration étroite avec la Police fédérale et la Police de la ville de Berne.

6.2.2.3 *Sécurité routière*

En l'an 2000, 69 personnes ont perdu la vie dans des accidents de la circulation sur les routes du canton de Berne, et 3849 ont été blessées. Ces chiffres sont encore élevés, bien que le bilan des accidents ait tendance à s'améliorer. Le nombre total des accidents qui ont fait l'objet d'un rapport de police a baissé de 5,6 pour cent, pour s'établir à 7046. La baisse la plus notable concerne les accidents sur les autoroutes et semi-autoroutes. En revanche, le nombre de morts à l'intérieur des localités a passé de 27 à 31. Des résultats très positifs ont été atteints par des actions centrées sur des thèmes comme la rentrée des classes, le trafic poids lourds, la vitesse (radar), les passages protégés pour piétons, les motocyclistes. Toutefois la densité du trafic est souvent un obstacle certain à l'amélioration de la sécurité routière. Un grand nombre d'usagers sont dépassés par les problèmes que leur pose actuellement le trafic. Les conducteurs et conductrices, âgés surtout, éprouvent de plus en plus de difficultés à affronter la circulation. On constate également un comportement routier de plus en plus égocentrique.
Accidents impliquant des piétons sur les passages protégés: Malgré les efforts déployés pour améliorer le bilan de ce type d'accidents, il n'est pas possible de dégager de résultat positif. Le nombre des accidents impliquant des piétons a effectivement baissé en 2000, mais celui des accidents sur les passages protégés a légèrement augmenté. L'analyse de ces accidents a révélé l'existence de lacunes en ce qui concerne le marquage, la signalisation et l'éclairage à ces endroits. En collaboration étroite avec l'Office de la circulation routière et de la navigation (OCRN) et le Bureau suisse de prévention des accidents, un nouvel instrument a été élaboré, comprenant check-list et explications permettant à la police d'évaluer chaque passage protégé selon des critères unifiés et de proposer les mesures idoines. Les premiers passages expertisés sont ceux sur lesquels des personnes ont été blessées ou tuées ces trois dernières années.
Motocycles légers: Le nombre de nouvelles admissions a augmenté de façon considérable. Ceci implique l'intégration dans la circulation d'un nouveau type d'usager dans la tranche des 16 ans. En conséquence, le nombre d'accident s'est accrû. Pour pouvoir être immatriculés, les motocycles légers doivent être limités techniquement quant à leur vitesse maximale; on constate de plus en plus souvent que ces mesures techniques ont été supprimées ou rendues inefficaces.
Inlineskating/kickboarding: La recherche d'autres formes de mobilité a provoqué une sorte de renaissance d'anciens objets ludiques ou sportifs. L'usage des patins et des trottinettes se répand. Il est difficile d'attribuer une place claire à ces «véhicules» ainsi qu'à leurs «conducteurs» dans le cadre du droit de la circulation routière. L'article 50 de l'ordonnance du 13 novembre 1962 sur les règles de la circulation routière (OCR) règlemente les «jeux et sports sur la route». La planification des espaces et des routes, telle qu'elle se pratique actuellement, donne naissance à de nouvelles formes d'aires de trafic, et l'on admet de plus en plus de types de mélanges de trafic. Il s'ensuit que l'article mentionné fait l'objet de diverses interprétations et donne lieu à des discussions animées entre spécialistes de la question. Une description juridique claire devient urgente.
Contrôles de vitesse: La Police cantonale a contrôlé quelque 850000 véhicules, dont 50 000, soit 5,84 pour cent, étaient en excès de vitesse. Le nombre des contrôles, hors localité en particulier, a fortement augmenté par rapport à l'an dernier, comme en témoigne la statistique des accidents. Le pourcentage des dépassements est resté quasiment identique.

6.2.3 **Office de la circulation routière et de la navigation (OCRN)**

Le solde du compte d'exploitation de l'office sera commenté dans la présentation du compte spécial.
La mise en place d'une nouvelle application informatique au bénéfice de la centrale d'information permettra d'améliorer les points déplorés lors de l'enquête menée en 1998 auprès de la clientèle. La partie technique de l'opération a été achevée fin 2000. Les adaptations organisationnelles suivront au printemps 2001, sur la base des évaluations statistiques obtenues à ce moment-là.
Pour l'imposition des véhicules routiers, la priorité s'est portée sur l'initiative «Réduction d'impôts pour les voitures à faible consommation», en vue de la votation. L'initiative a été refusée en automne par 70 pour cent de non, le peuple se ralliant en cela à la proposition du Conseil-exécutif et du Grand Conseil.
Des rabais ont été accordés pour la première fois pour les grands parcs de véhicules en vertu de la loi du 12 mars 1998 sur l'imposition des véhicules routiers; la somme de ces rabais s'est élevée à 1,2 million de francs environ.
En ce qui concerne les mesures administratives, la charge de travail ne fait que s'accroître. L'installation d'appareils de mesure automatique de la vitesse dans les communes conduit à une augmentation des dénonciations. Il n'a été possible de répondre à cet état de fait que par des changements du plan des postes. Par ailleurs, l'enquête préalable à la procédure de retrait du permis de conduire devient de plus en plus complexe, en raison des directives émises par le Tribunal fédéral.
L'introduction de la RPLP a été un point central dans le domaine des expertises également. Ce sont surtout les modifications des poids admissibles des véhicules, l'adjonction d'appareils de saisie et l'enregistrement des codes d'émission qui ont créé de grandes incertitudes parmi les propriétaires concernés.
L'office s'est engagé au plan intercantonal pour l'introduction de la RPLP, du permis de conduire en format carte de crédit, du registre des admissions à la circulation et d'une gestion de l'assurance qualité dans le secteur des expertises de véhicules.
En ce qui concerne le programme interne de formation et de perfectionnement, les travaux ont été poursuivis, mais n'ont pu être terminés, faute de capacités. L'accent a surtout été mis, pour le perfectionnement, sur la communication. Les collaborateurs et collaboratrices ont été formés dans l'optique d'un service à la clientèle correct psychologiquement. Les experts en trafic ont été formés pour traiter les problèmes de communication et d'orientation vers la clientèle lors de plusieurs journées de cours organisées par l'office sur la base d'exemples concrets.

6.2.4 Office de la privation de liberté et des mesures d'encadrement (OPLE)

6.2.4.1 *Direction de l'Office*

L'année 2000 fut une période test – tendue mais passionnante – pour la direction de l'office, requérant un haut niveau d'engagement de la part des collaborateurs et collaboratrices de l'état-major et de la direction; en plus des tâches habituelles, plusieurs projets ont été développés de front: WESAV, NOG 2000, raccordement des unités au système KOFINA, projet «travail personnel sur le délit et réparation des torts» (TaWi). Suite aux mesures d'assainissement, c'est un personnel réduit qui a dû affronter ces exigences. Ceci vaut également pour l'état-major, étant donné le moratoire sur les postes décrété jusqu'à la clôture du projet WESAV à fin août. Le personnel s'est concentré sur les tâches les plus urgentes et les plus importantes, mais les heures supplémentaires accumulées n'ont pu être que partiellement compensées. L'occupation des postes spécialisés de l'état-major dans les domaines du service juridique, de l'informatique et du controlling est rendue plus difficile, car le marché est asséché et le canton accuse un déficit de salaire par rapport à la Confédération et au secteur privé. Le groupe chargé en septembre de la conduite opérationnelle de l'office a jeté les bases d'une culture d'entreprise tournée vers la coopération, l'efficacité et la prestation, soit un terreau propice à l'implantation de NOG 2000, dans la mesure où la mise en œuvre prendra en compte les possibilités existantes et s'en tiendra aux principes annoncés.
L'analyse de structure induite par WESAF a suscité l'insécurité des collaborateurs et collaboratrices de l'état-major concernant leur situation professionnelle, et elle a abouti en partie à l'accomplissement de nouvelles tâches et à des suppressions de postes au sein du service du personnel; les personnes touchées par cette mesure ont trouvé, pour la plupart, un autre poste au sein de l'office ou du canton.
Le manque de juristes a retardé le projet de loi sur l'exécution des peines et mesures, après la procédure de consultation. Le raccordement des unités à BEMAIL a accéléré et simplifié l'échange de courrier et l'organisation de séances.

6.2.4.2 *Section de l'application des peines et mesures (SAPEM)*

Le casier judiciaire cantonal, tenu par la SAPEM, a été supprimé en 2000. Le contrôle de l'application des peines et mesures, qui y était intégré, doit maintenant en être extrait avant que les fiches soient détruites. Durant toute l'année, la mise en détention fermée de personnes délinquantes n'a pu être menée à bien qu'avec un délai d'attente de deux mois. Pour le régime semi-ouvert, la situation était meilleure, même si les mises en détention en section fermée de Witzwil accusaient tout au long de l'année un délai d'attente de plusieurs mois. La mise en détention, pour certaines mesures, dans des cliniques psychiatriques, s'est avérée très difficile. Pour la première fois, une personne a dû être libérée du fait qu'aucune place n'a pu être trouvée. Comme l'année précédente, il a fallu placer dans des institutions extracantonales des personnes dangereuses présentant de graves problèmes psychiques. Il n'est pas possible que chaque canton dispose de moyens de détention pour ce type de personnes; une solution plus réalisable est de créer ce type de places de manière centralisée par les cantons concordataires. De nouvelles dispositions sont entrées en vigueur dans le canton de Berne et au sein du concordat sur l'exécution des peines qui règlent la manière de traiter les personnes dangereuses pour la communauté. La Commission bernoise d'évaluation de la dangerosité de personnes prévenues, condamnées ou internées a été confrontée au double de cas par rapport à l'an passé. La SAPEM a pu contribuer notablement à une collaboration intercantonale dans le secteur de l'exécution des peines et mesures en participant à diverses actions au sein du concordat.

6.2.4.3 *Service de la probation*

L'an 2000 a été marqué par l'analyse de la gestion du service, avec le mandat de doter d'un nouveau concept ce champ d'activité à fin 2000. Cette nouvelle orientation a étendu les compétences des bureaux de Berne, Bienne, Berthoud et Thoune, ainsi que celles des organes spécialisés. Les domaines travail et habitat ont été regroupés; le travail d'intérêt général et les arrêts domiciliaires sous surveillance électronique ont été intégrés dans les tâches des équipes régionales. Le secrétariat, le service du personnel, ce qui concerne le volontariat, la surveillance technique et administrative des arrêts domiciliaires, ainsi que l'informatique ont été regroupés. En bref, la nouvelle organisation est à la fois «ouverte» et prête à une adaptation rapide et ciblée des services aux exigences toujours changeantes.
Le déroulement du travail d'intérêt général a été confié en partie aux préfectures, à l'essai pour deux ans, suite à l'analyse entreprise. Ce changement de système, qui intervient après neuf années et demie de fonctionnement, est notamment dû à l'effectif très limité du personnel dont dispose le service de la probation. Dès janvier 2001, ce service se chargera encore du travail d'intérêt général dans les offices de Berne, Bienne, Berthoud et Thoune. Dans les autres districts, il apporte son aide à la préfecture qui en est chargée.
Depuis le début de l'exécution sous forme des arrêts domiciliaires, en septembre 1999, 50 mandats ont été délivrés pour des peines privatives de liberté, dont 27 ont été subies avec succès, 13 sont en cours et 5 ont dû être interrompues pour des atteintes à l'ordonnance. Cette forme d'exécution a été refusée dans 3 cas, et 2 personnes ont retiré leur demande.
Le domaine travail et habitat a vu se réduire l'offre de logements et a conclu un nouveau contrat de collaboration avec l'association Wohnbrügg. Grâce à la Fondation Felber pour la réinsertion sociale, il a été possible de développer quelque peu l'offre de travail pour les personnes diminuées ou dont le placement est difficile.
Les équipes régionales de travail social se sont efforcées, en collaboration avec les institutions judiciaires, d'obtenir que les mesures de probation soient ordonnées dès que possible, afin d'augmenter ainsi les chances de réinsertion sociale pour les personnes qui en ont besoin.

6.2.4.4 *Etablissements de Thorberg*

Les 20 places disponibles pour la détention provisoire dans les conteneurs habitables ont été occupées tout au long de l'année. La situation s'est en revanche détendue pour les places dans les prisons régionales, et il n'a plus été nécessaire de recourir aux conteneurs; ceux-ci n'ont pas encore été démontés et restent à disposition provisoirement, comme réserve. En mars, près de 70 détenus se sont mis en grève pour appuyer quelques-unes de leurs revendications. La direction de l'établissement n'est pas entrée en matière. Après un mois de détention isolée, la plupart des grévistes ont repris le travail. Les Etablissements de Thorberg ne répondent plus entièrement aux exigences actuelles posées à un établissement fermé, comme l'ont montré les fuites survenues en juin, juillet et la nuit de la St-Sylvestre. Il est devenu urgent d'agir sur ce point.
Etant donné le taux d'occupation moyen, de l'ordre de 95 à 100 pour cent, et grâce à une utilisation efficiente des ressources, le compte des Etablissements de Thorberg boucle une fois de plus avec un excédent de recettes.

6.2.4.5 *Etablissements de Witzwil*

Le taux d'occupation de l'année précédente n'a pas été atteint en 2000, ni pour le régime ordinaire ni pour la détention en vue du refoulement. Ce taux était toutefois maximal durant presque toute l'année pour la section fermée.
Après plusieurs années de planification, le chauffage aux copeaux de bois a été installé et mis en fonction. Le bois n'est plus préparé dans l'établissement, mais livré directement sous la forme requise. Cette nouvelle installation respecte l'ordonnance d'exécution de la loi sur la protection de l'air, et fournit de la chaleur et de l'eau chaude à l'ensemble de l'établissement (y compris pour l'ensilage de l'exploitation agricole).
Le domaine des Etablissements de Witzwil a fait l'objet d'un projet d'aménagement du paysage, élaboré d'entente avec l'inspectorat de la protection de la nature et d'autres milieux intéressés; ce projet définit les points importants de l'aménagement du site de Witzwil.
La marche en montagne a été organisée avec succès, du 11 au 16 septembre, et cette tradition remonte à 10 ans déjà. Au programme, un trajet de la Lenk jusqu'à Mürren en passant par le glacier de la Plaine Morte, le Wildstrubel (3244 m), le glacier du Wildstrubel. 14 détenus ont accompli cet effort grandiose jusqu'au bout. Les coûts ont à nouveau été pris en charge par des sponsors.

6.2.4.6 *Etablissements de Hindelbank*

Le nombre de détenues a baissé pour s'établir à 80 environ (contre 90 en 1999 et 1000 en 1998). Il n'est pas facile de connaître les véritables causes de cette baisse. Pour ce qui est des motifs d'incarcération, les homicides représentent douze cas contre dix en 1999, et rejoignent donc les chiffres de 1998. La section de haute sécurité a été modernisée en prévision de l'entrée d'une criminelle particulièrement dangereuse; elle se compose de trois places, dont deux étaient occupées en fin d'année. Le personnel a reçu une formation spéciale pour le traitement de ces deux détenues. Le projet «Brückenschlag» visait à élargir dans le milieu des détenues la tolérance à d'autres cultures. Une exposition rassemblant des œuvres d'artistes ainsi que de détenues a également permis des échanges. La reine Paola de Belgique a visité l'établissement au cours d'une visite d'Etat.

6.2.4.7. Etablissements de St-Jean

Les travaux de construction d'une station fermée d'observation et de tri ont débuté en juillet. La nouvelle section résulte de la transformation de l'ancienne section C pour toxicomanes. La mise en service est prévue pour le milieu de l'année 2001. Les travaux ont entraîné une réduction provisoire de 15 places, mais l'effectif de détenus a pu être maintenu à un bon niveau, grâce au haut taux d'occupation réalisé dans les autres sections. Les Etablissements de St-Jean accueillent aujourd'hui, en majeure partie, des détenus qui présentent de graves troubles de la personnalité, sont dangereux pour la collectivité, souffrent d'un handicap mental ou d'une maladie psychique. Alors que le besoin de traitement thérapeutique professionnel a augmenté de manière extrême ces dernières années, le personnel a dû être réduit en raison de plusieurs trains de mesures d'économie. Comme la clientèle actuelle renferme un grand potentiel criminel, le concept de la gestion libre de l'établissement doit être réexaminé. Il est prévu d'installer une ligne de sécurité intérieure. La capacité de travail des détenus a fortement diminué. Le besoin en places de travail sécurisées est en augmentation.

6.2.4.8 *Foyer d'éducation de Prêles*

Le foyer a de nouveau pu compter sur un très bon taux d'occupation, et les comptes ont été bouclés avec, pour le neuvième fois d'affilée, un résultat positif. On observe une légère diminution du problème de la toxicomanie chez les adolescents. En revanche, les adolescents montrent un potentiel d'agressivité de plus en plus grand, et la rééducation de certains n'est pratiquement plus possible. Le fort taux d'occupation du foyer et le problème grandissant de la violence ont été source de surcharge pour le personnel des sections ordinaires. 16 à 18 adolescents sont suivis toute l'année par cinq assistants sociaux et assistantes sociales, ce qui exclut l'accomplissement d'un travail pédagogique judicieux. En témoigne l'augmentation du nombre d'assistants et assistantes qui résilient leur contrat de travail. Malgré tout, onze adolescents ont pu terminer leur formation professionnelle dans le cadre d'un apprentissage partiel ou complet. La planification de la nouvelle cuisine est bien avancée; le but est de l'assainir en été 2001. Un assainissement urgent est celui de la section disciplinaire; il a été entrepris au début de l'année 2000, et sera poursuivi en 2001 en tenant compte de la révision en cours du droit pénal des mineurs.

6.2.4.9 *Foyer d'éducation de Lory*

L'année a été marquée par la poursuite des travaux de réforme entrepris l'année précédente. L'ensemble du personnel a été soumis à de hautes exigences, en raison d'une part de l'insécurité entraînée de manière générale par les changements de conception, d'autre part des difficultés de recrutement de personnel. Une nouvelle structure de direction a été introduite en novembre: les chefs et cheffes d'équipe ainsi que la directrice forment désormais, ensemble, la direction, qui prend en charge les questions stratégiques. Les chefs et cheffes d'équipe sont responsables de la conduite de leur section sur le plan technique, personnel et organisationnel. Les tâches pédagogiques sont entièrement déléguées au chef ou à la cheffe d'équipe. L'offre scolaire interne a été étoffée en août par une école générale, ce qui a permis d'abaisser l'âge d'admission de 15 à 14 ans. La planification des transformations a commencé en été. Les jeunes détenues montrent de plus en plus de troubles psychiques et de disposition à faire usage de la violence, ce qui a eu pour conséquence l'impossibilité d'admettre de nouvelles détenues, pour des raisons de sécurité et de dynamique de groupe.

6.2.4.10 Direction des prisons

L'année 2000 a apporté de nombreux succès. Hormis deux fuites, aucun incident particulier n'est à signaler. Il est réjouissant de constater qu'il n'y a pas eu d'évasion, et que dans plusieurs cas de tentative, le personnel a pu intervenir avec efficacité. Tout au long de l'année, le taux d'occupation était relativement bas, comparé à celui de l'année précédente. Ce qui a conduit à la fermeture de plusieurs prisons de district; certaines n'ont même pas été mises en fonction (Frutigen). Le Conseil-exécutif a pris connaissance du concept de la nouvelle prison régionale de Thoune; la Direction de la police et des affaires militaires a été chargée de prendre les mesures requises pour sa mise en exploitation. Les travaux progressent selon le calendrier établi, de sorte que la prison devrait pouvoir fonctionner dès le 1er novembre 2001. Le projet GINA-NT (programme pour l'administration des détenus et détenues) a été introduit avec succès, dans une première phase, pour la division cellulaire de l'Hôpital de l'Ile et la prison régionale de Berne. Le raccordement par étapes de toutes les prisons régionales est prévu en 2001. La direction a soutenu avec vigueur le projet «Train-Street». Dès le 1er janvier 2001, les transports intercantonaux de détenus et de détenues se dérouleront selon le système combiné rail-route par

les CFF et Securitas. Pour de tels transports, le service de coordination de la direction des prisons assure le contact avec le système central de réservation, et garantit à toute heure un transport à l'intérieur du canton de Berne. La formation adéquate du personnel prend ici également toute son importance, pour un déroulement optimal. En plus de l'instruction interne du personnel nouvellement engagé, il a été fait appel aux possibilités offertes par le Centre suisse de formation pour le personnel pénitentiaire (CSFPP): trois personnes ont terminé avec succès le cours de cadres, six le cours de diplôme, et 17 sont encore en formation. L'amélioration de l'efficacité des cadres dans la pratique a aussi été obtenue par l'achat ciblé de modules de formation auprès de la maison Kairos (en ce qui concerne les compétences sociales, notamment).

6.2.5 **Office de l'administration de la police (OAP)**

6.2.5.1 *Généralités*

Suite à une séparation des tâches au sein de l'office, il a été possible de restructurer ledit office en une organisation claire comprenant hiérarchie et état-major. Cet état-major regroupera à partir du 1er mars le service comptable et financier, le service du personnel, l'informatique et le secrétariat de l'office. En février, un service a été créé pour les tâches de police industrielle et communale, afin de permettre une prise en charge plus efficiente de celles-ci. Les tâches attribuées jusqu'ici dans ce secteur à divers services de l'office ou de la Direction y ont été intégrées.
L'entrée en vigueur de la nouvelle ordonnance du 17 novembre 1999 sur la réclame extérieure et la réclame routière (RSB 722.51) a entraîné la suppression au 1er mars du service de la publicité extérieure. Les autorisations générales mentionnées à l'article 3 de ladite ordonnance sont traitées par la Police industrielle et communale.
Hormis le Service des passeports, qui reste sis Kramgasse 20, l'office a déménagé à la fin de l'année au 73, Eigerstrasse, pour passer de trois emplacements à un seul.

6.2.5.2 *Service de l'état civil et de l'indigénat*

Le nouveau droit du mariage est entré en vigueur le 1er janvier. La publication des bans de mariage est remplacée par une procédure préparatoire en collaboration avec les personnes fiancées. En outre, l'authentification de données d'état civil non litigieuses peut également être faite, à certaines conditions, par les officiers ou officières de l'état civil. D'autres dispositions de moindre importance ont été révisées par la même occasion, comme par exemple la suppression de la présomption légale de la paternité du mari dans le cadre d'un divorce; l'ensemble de ces changements justifiait le besoin de cours de formation.
Le nombre des demandes de changement de nom formulées par des couples qui, après leur mariage, veulent prendre comme nom commun celui de la femme, s'est encore accrû, puisque 93 demandes ont été déposées (contre 69 l'année précédente), qui ont toutes été acceptées. Selon la jurisprudence récente du Tribunal fédéral, ces demandes sont désormais traitées gratuitement. Une révision du Code civil, toujours en attente suite à une initiative parlementaire fédérale, prévoit la suppression de cette procédure, et une plus grande libéralisation du droit des noms. En ce qui concerne les changements de nom ou de prénom, 173 (163) demandes ont été acceptées et 67 (78) ont dû être refusées en vertu de la pratique et de la jurisprudence actuelles, ou se sont avérées sans objet.
Sur proposition du Conseil-exécutif, le Grand Conseil a naturalisé 1339 (816) personnes en provenance de 54 (56) Etats différents, principalement de Yougoslavie (241), Turquie (231), Italie (198), Macédoine (113), Sri Lanka (94), Vietnam (81), Croatie (54), Pologne (51) et Bosnie-Herzégovine (38). L'augmentation importante du nombre de naturalisations dans le canton de Berne s'explique par le personnel supplémentaire engagé par la Confédération pour diminuer le nombre de cas en attente au niveau fédéral. Ce nombre comprend 367 (190) enfants mineurs naturalisés en même temps que leurs parents et 369 (238) jeunes élevés en Suisse et qui ont déposé leur demande avant l'âge de 25 ans, profitant ainsi des facilités. Dans le même intervalle, 1691 (1229) étrangères et étrangers ont obtenu sur décision de la Confédération la citoyenneté de la commune d'origine du membre bernois de leur famille (époux, épouse, père ou mère), selon une procédure simplifiée.
Le traitement des documents en provenance de l'étranger requiert encore et toujours la plus grande attention. Dans 110 (135) cas, il a fallu vérifier formellement le document en collaboration avec la représentation suisse dans le pays d'origine. 13 (19) cas de faux dans les titres ont été découverts. Les offices font usage de la possibilité de soumettre pour contrôle à l'autorité de surveillance les cas comportant un élément d'extranéité.

6.2.5.3 *Police des étrangers*

Le nombre des requérants d'asile séjournant dans le canton de Berne a constamment augmenté de 1994 à 1999. En 2000, la tendance s'est nettement inversée. Aux 2845 nouveaux requérants d'asile, on peut opposer les 5959 personnes qui sont retournées dans leur pays. Les efforts considérables fournis par le Service «Conseil en vue du retour» et par la Police des étrangers ont entraîné le retour volontaire de 3059 personnes, alors que 2066 personnes ont quitté le pays sans contrôle. Pour 816 personnes, la Police cantonale a été chargée de l'accompagnement; dans la plupart des cas, l'accompagnement jusqu'à l'aéroport de Kloten s'est avéré suffisant.
En parallèle au retour au Kosovo des personnes fuyant la guerre, la Confédération a décidé l'admission collective provisoire pour 2138 requérants dans le canton de Berne (pour la plupart dans le cadre de l'action humanitaire 2000). 551 autres personnes ont obtenu une autorisation de séjour à l'année pour des raisons humanitaires.
La Police des étrangers a connu en milieu d'année un changement à sa tête. Ce fut l'occasion d'entreprendre une vaste réorganisation de ce service. La première phase du projet s'est achevée le 31 décembre par la réunion géographique des services jusqu'alors décentralisés, ainsi qu'avec le changement de nom de la Police des étrangers, qui devient le Service des migrations. Les structures et les schémas de travail sont nettement simplifiés du fait du regroupement des domaines de l'asile et des étrangers. La nouvelle organisation, mais aussi la mise en place d'une centrale d'information et l'extension des heures d'ouverture des guichets, permettent une plus grande flexibilité et une amélioration des prestations.

6.2.5.4 *Service des passeports*

Le Service des passeports a traité un total de 78618 passeports, dont 27670 nouveaux passeports, 45233 prolongations et 5715 inscriptions d'enfants. Ce qui représente une augmentation de 9,9 pour cent par rapport à l'an passé et de 19,7 pour cent par rapport à 1998. Pour couvrir les pics de travail, on a eu recours à l'engagement de personnes dans le cadre de programmes d'occupation, et à des emplois de durée limitée.

6.2.5.5 *Police industrielle et communale*

Ce nouveau service s'occupe de l'octroi des autorisations, de l'exécution du droit fédéral et de la législation cantonale dans le domaine des armes et des explosifs, du film, des loteries, des maisons de jeu et d'autres domaines de la police industrielle et communale. Il propose également, dans son secteur, un service de conseil aux pré-

fectures, aux autorités communales ainsi qu'aux citoyens et citoyennes. De surcroît, ce service est chargé de l'administration du Fonds de loterie du canton de Berne et prépare donc les affaires en question à l'intention de la POM, du Conseil-exécutif ou du Grand Conseil.
La nouvelle loi fédérale sur les maisons de jeu est entrée en vigueur en 2000, ce qui a entraîné de grands travaux non encore terminés pour la mise en application. Ainsi, la Police industrielle et communale s'occupe notamment de la procédure de concession fédérale pour les maisons de jeu et de l'exécution de la législation en la matière dans les salons de jeux et les établissements d'hôtellerie ou de restauration. Pour ce qui est de l'exécution du droit fédéral sur les armes, on a procédé à de nombreux examens pour l'obtention de patentes de commerce d'armes et entrepris les premiers contrôles chez les commerçants et fabricants d'armes.

6.2.6 Office de l'administration et des exploitations militaires (OAEM)

Fin 2000, le canton administrait et contrôlait 132 (contre 132 en 1999) états-majors/unités du canton et 808 (910) états-majors/unités de la Confédération, comptant un effectif total de 93802 (93732) militaires, dont 17691 (17601) des troupes cantonales. Sur les 6633 (8643) militaires des troupes cantonales appelés sous les drapeaux, 1349 (2058) ont demandé un renvoi de leur service. 1110 (1848) demandes ont été acceptées et 239 (210) rejetées.
Le fait de négliger les services a entraîné 5327 (3631) décisions disciplinaires. Le non-paiement des amendes disciplinaires a conduit à 484 (548) décisions de conversion en jours d'arrêts. 50 (43) infractions ne pouvaient plus être réglées par voie disciplinaire selon les propres compétences de l'office; les contrevenants ont été soumis au verdict de la justice militaire.
Le programme obligatoire a été exécuté par 66020 (67745) personnes. 30106 (29826) tireurs ont participé au tir en campagne. 3157 (3349) tireurs ont été formés en 261 (270) cours. On se référera au tableau des tirs publié à la fin du rapport.
Le compte annuel de la taxe d'exemption de l'obligation de servir boucle sur un rendement brut de 18362481 francs, soit 1840451 francs de moins que l'année précédente. La part du canton se monte à 3672496 (3582651) francs. Le nombre de personnes imposées était de 51215 (50729) personnes. Il a fallu engager 2996 (2704) mises aux poursuites pour recouvrer un montant compensatoire de 1696916 (1441253) francs. Le nombre des oppositions et des requêtes s'est monté à 2589 (2324).
Les sept (7) ouvriers à domicile de la section «confection» ont touché des salaires de 0,8 (0,6) million de francs. La majeure partie des articles en cuir d'une valeur de 1,1 (1,6) million de francs a été fabriquée par les 27 (29) entreprises de sellerie du canton de Berne travaillant sous contrat. Les tailleurs ont quant à eux confectionné des uniformes militaires, des uniformes de police, des uniformes de garde-chasse et de garde-pêche pour un montant total de 0,9 (2,0) million de francs. 150 (50) membres de la Police cantonale ont été équipés d'un nouvel uniforme. On a procédé à 600 (400) rétablissements individuels. Un chiffre d'affaires de 500000 (661389) francs a pu être réalisé dans le domaine de l'A-logistique, et de 40000 (46782) francs dans celui de l'A-shop.
Les 507 (481) agents de l'administration qui ont utilisé les voitures du canton ont parcouru 959131 (951860) km. L'Office fédéral des exploitations des Forces terrestres prend en charge 63,27 pour cent (63,27) des salaires du personnel du Commissariat cantonal des guerres.
Au cours de 27 (23) cérémonies officielles, les commandants d'arrondissement ont libéré 3323 (3140) militaires de l'obligation de servir. Parmi ceux-ci, 1372 (1374) ont pu apporter la preuve qu'ils avaient effectué un nombre suffisant de tirs pour pouvoir conserver leur arme. Tel a aussi été le cas pour 516 (493) pistolets. 3092 (3413) soldes d'honneur ont été versées.
5288 (5043) jeunes conscrits nés en 1981 ont été convoqués au recrutement, répartis sur 140 (140) jours. 3983 (4145) recrues bernoises nées en 1980 ont été convoquées pour les écoles de recrues, dont 1436 (1362) pour les écoles d'infanterie.
L'office a été dissous fin 2000.

6.2.7 Office de la sécurité civile (OSEC)

Situations extraordinaires
Les travaux de déblaiement consécutifs aux dommages occasionnés par l'ouragan «Lothar» ont nécessité un important engagement des collaborateurs et collaboratrices. La maîtrise de cette catastrophe incombe, conformément à la loi sur les situations extraordinaires (LExtra), à l'Office cantonal des forêts (OFOR). L'OSEC avait pour tâche d'apporter son soutien à l'état-major de conduite et de coordonner les engagements subsidiaires de l'armée et de la protection civile au plan régional et interrégional.
Les différentes demandes d'aide ont pu être satisfaites grâce à une bonne collaboration et au concours des organes de conduite de district. L'armée a mis gratuitement à disposition du matériel et des véhicules et a accompli environ 2200 jours d'intervention. 295 demandes d'intervention de la protection civile ont été traitées et la reprise du solde des frais par le crédit «Lothar» a été autorisée. La protection civile a accompli environ 70000 jours de service.

Mise en œuvre de la loi sur les situations extraordinaires (LExtra)
Les communes ont continué à apporter leur soutien dans la mise en œuvre des principales dispositions de la LExtra. Différents projets de régionalisation ont été menés à terme avec succès. Désormais 144 communes sont rattachées à 41 organisations de protection civile. La direction des communes dans les situations extraordinaires et la collaboration entre les sapeurs-pompiers ont été redéfinies dans bien des cas. Par ailleurs, des négociations ont été engagées avec la plupart des autres communes.
L'organe de conduite cantonal a été restructuré après l'entrée en vigueur de l'ordonnance sur la conduite dans les situations extraordinaires (OCSE), le 1er juillet. La responsabilité de sa direction a été transmise de l'OSEC à la POCA.
Le programme des cours 2001 et les documents qui s'y rapportent ont été établis sur la base du projet de l'instruction pour la protection de la population. Il propose des cours de base et des séminaires de travail en groupe. Il s'adresse aux membres des organes de conduite communaux et des organes de conduite de district ainsi qu'aux représentants des autorités.
Un cours de psychologie et d'aumônerie pour les secouristes intervenant dans les situations extraordinaires a été organisé, pour la première fois, avec le concours des organisations des églises. Le cours d'introduction théorique sera suivi d'un cours pratique. Un fois formées, les personnes seront rattachées à un dispositif de mise en commun de ressources, d'où elles pourront être convoquées à court terme dans les situations extraordinaires.

Elaboration des données de base
La délégation de l'organisation des cours cantonaux de protection civile aux centres régionaux de compétences, ainsi que le décompte des coûts forfaitaires se sont avérés concluants au terme de cette année d'essai. Les conventions de prestations définitives seront signées au début de 2001.
Les projets informatiques sont achevés pour chaque service. En revanche, le déménagement de l'OSEC, du Schermenweg à la Papiermühlestrasse, et la planification du système informatique des deux offices, OAEM et OSEC, ont été particulièrement absorbants.

Projet de protection de la population 2003 (PP 2003)
De nouvelles filières d'instruction pour la formation des chefs des organisations de protection civile ont été élaborées en collaboration avec l'Office fédéral de la protection civile. Des cours-tests seront

dispensés en 2001. Toutes les conclusions définitives relevées dans le projet de protection de la population 2003 ont été raisonnablement prises en compte dans l'exercice de notre activité. D'où, par exemple, la réduction au minimum de l'instruction portant sur «la guerre». L'inspection dans les communes s'est concentrée sur l'aide en cas de catastrophe.

Régulation dans la construction d'abris
Toutes les communes disposent de directives concernant la régulation de la construction d'abris, de telle sorte que l'on ne construit plus d'abris dans certaines zones.
L'office a été dissous fin 2000.

6.3 Ressources humaines

6.3.1 Vue d'ensemble

Tableau 1: Statistique des postes au 31 décembre 2000

Occupation des postes soumis à l'obligation de gestion (sans office NOG)

Unité administrative	Nombre Hommes	Femmes	Postes à 100% Hommes	Femmes	Total
Secrétariat général	15	12	15,00	11,10	26,10
Police cantonale	1 178	125	1 173,48	115,06	1 288,54
Office de la privation de liberté et des mesures d'encadrement	462	195	447,06	137,67	584,73
Office de l'administration de la police	51	119	43,65	84,90	128,55
Office de l'administration et des exploitations militaires	100	11	98,30	9,80	108,10
Office de la sécurité civile	38	5	38,00	4,20	42,20
Total au 31. 12. 2000[1]	1 844	467	1 815,49	362,73	2 178,22
Comparaison avec l'exercice précédent	+ 6	+ 116	– 2,44	+ 76,73	+ 74,19

[1] Sans le personnel temporaire, le personnel de nettoyage, les stagiaires, les apprentis ni les fonctionnaires exerçant leur activité à titre accessoire.

Tableau 2: Gestion des postes 2000 (sans office NOG)

Unité administrative	Plafond des points	Points utilisés	Réserve[1]
Secrétariat général	2 744,376	2 676,300	– 1 129,524[3]
Police cantonale	112 333,756	109 480,184	2 853,572
Office de la privation de liberté et des mesures d'encadrement	49 965,664	49 448,647	517,017
Office de l'administration de la police	11 877,800	10 908,433	969,367
Office de l'administration et des exploitations militaires	11 176,436	8 997,000	2 179,436
Office de la sécurité civile	5 424,284	4 158,719	1 265,565
Total Direction	193 522,316	185 669,283[2]	6 655,433[3]

[1] Etant donné que des points ont été versés à la réserve du Conseil-exécutif et redistribués, le fonds de réserve ne correspond pas toujours au résultat qu'on obtiendrait en soustrayant les points utilisés du budget des points.
[2] Dont 1956,278 points pour les auxiliaires STEBE.
[3] Dont 1197,600 points versés à la réserve du Conseil-exécutif.

6.3.2 Changements dans le personnel d'encadrement

La direction opérationnelle de l'Office de la privation de liberté et des mesures d'encadrement a été assurée depuis septembre 1999 par M. Martin Kraemer, chef suppléant de l'office. Le 1er mai 2000, le Conseil-exécutif a nommé Monsieur Kraemer chef d'office.
En février 2000, M. Markus Aeschlimann, chef a.i. de l'Office de la sécurité civile, s'est vu confier la tâche délicate de regrouper l'Office de l'administration et des exploitations militaires (OAEM) et l'Office de la sécurité civile (OSEC) en un nouvel Office de la sécurité civile et militaire (OSCM). Le Conseil-exécutif a nommé Monsieur Aeschlimann chef du nouvel office. L'ancien chef de l'OAEM reste à disposition jusqu'à son départ à la retraite pour des tâches particulières dans le domaine de l'armée et du tir.

6.3.3 Formation

Tous les offices ainsi que la Police cantonale ont organisé, comme à l'accoutumée, divers cours de formation dans les différentes spécialités. De plus, les cadres de toutes les unités ont suivi des cours particuliers portant sur le projet NOG.

6.3.4 Amélioration de la représentation et du statut professionnel des femmes

Le nouveau programme pour l'égalité 2000 à 2003 vise les buts suivants: accroître la part des femmes dans les fonctions dirigeantes, augmenter la représentation des femmes dans les commissions et autres institutions, concilier travail et famille. En 2000, c'est principalement le thème du travail à temps partiel au sein de la POM qui a été traité. Tous les chefs et cheffes d'office ainsi que les responsables de la POM ont été conviés à une séance de perfectionnement, qui a permis de jeter les bases d'un recensement des possibilités de partage du travail dans tous les offices de la POM ainsi qu'à la Police cantonale. Les résultats seront examinés l'an prochain, puis sanctionnés par décision de la directrice.

6.3.5 Remarques

170 personnes ont été concernées directement par la mise en œuvre des divers projets dans les domaines de l'OAEM et de l'OSEC. Une solution acceptable a pu être trouvée pour chacune d'elles avant fin 2000: 88 postes sont transférés dans le nouvel office (y compris 12 postes concernant des projets), 42 personnes passent de l'arsenal cantonal à l'arsenal fédéral, sept postes liés à l'exploitation du garage sont transférés à la Police cantonale, onze personnes ont trouvé un autre poste au sein de l'administration cantonale, six personnes ont trouvé un autre poste à l'extérieur du canton, huit personnes ont été mises à la retraite et touchent une rente spéciale, sept personnes ont pris une retraite conventionnelle et une personne une retraite pour raison de santé.

6.4 Mise en œuvre du programme gouvernemental de législature

812 Champ d'activité Police

Objectifs/Mesures proposées	Priorité	Délai de réalisation	Etat de mise en œuvre/Mise en œuvre
812.1 Optimiser la coopération de la police dans le canton de Berne.			
812.1.1 Créer les conditions permettant de centraliser les services spécialisés de la police judiciaire sous la responsabilité de la police cantonale.	1	Dès 2002	ACE 2822 du 10 novembre 1999 Résiliation du contrat liant la Police cantonale au conseil communal de la ville de Berne. Débats au niveau Conseil-exécutif/Conseil communal.
812.1.2 Intensifier la lutte contre le crime organisé.	1	Dès 2001	Coordination avec la Confédération; introduction de l'analyse criminelle opérationnelle dans le traitement des cas.
812.1.3 Recourir de manière suivie à la mercatique de la sécurité pour renforcer la sécurité objective et subjective de la population.	2	Instrument permanent	Au moins un projet réalisé dans chaque district. Continuation dans le sens d'une mesure permanente.

814 Champ d'activité Protection et sécurité

8141 Protection de la population et aide en cas de catastrophe

Objectifs/Mesures proposées	Priorité	Délai de réalisation	Etat de mise en œuvre/Mise en œuvre
8141.1 Assurer la maîtrise des situations extraordinaires et la protection de la population sur la base de la nouvelle loi sur les situations extraordinaires (LExtra), en tenant compte de la modification de la loi fédérale sur la protection civile.			
8141.1.1 Mettre en application les principes de la LExtra et des ordonnances et garantir les capacités d'intervention en cas de situation extraordinaire.	1	En cours, doit être achevé en 2001/2002	Des régionalisations importantes ont été effectuées, parfois en coordination avec les organes de conduite communaux et les services du feu. Le projet fédéral Protection de la population 2003 influera sur la mise en œuvre; la réalisation prendra plus de temps.
8141.1.2 Adoption d'une nouvelle politique de la protection civile.	2	Dès 2003	Collaboration sur le plan fédéral pour les études conceptuelles, puis élaboration du plan cantonal.

816 Champ d'activité Privation de liberté et mesures d'encadrement

Objectifs/Mesures proposées	Priorité	Délai de réalisation	Etat de mise en œuvre/Mise en œuvre
816.1 Remédier aux problèmes de locaux et améliorer notamment la situation concernant l'exécution des mesures par les détenus dangereux.			
816.1.1 Ouvrir une station fermée d'observation et de tri à Saint-Jean et une division psychiatrique fermée à l'Hôpital de l'Ile destinée aux détenus en préventive et aux détenus souffrant de troubles psychiques aigus, compte tenu du fait que la division cellulaire devra de toute façon être déplacée.	1	2003	Station d'observation et de tri: travaux selon calendrier; fin des travaux: 30 mai 2001. Station d'observation: calendrier retardé (mise en œuvre liée à la planification de l'Hôpital de l'Ile), construction repoussée d'un an; exploitation dès 2003.
816.1.2 Poursuivre la rénovation globale des établissements pénitentiaires et construire les nouvelles prisons.	1	2004	Prison régionale de Thoune: travaux selon calendrier; début d'exploitation: 1er novembre 2001. Prison régionale de Berthoud: déroulement du concours; exploitation dès 2003/2004.

6.5 Programme législatif (aperçu)

Etat au 31 décembre 2000

Titre de l'acte législatif	Etat d'avancement des travaux	Date probable de la délibération parlementaire
6.5.1 Projets prévus par le programme gouvernemental de législature		
– Loi sur le commerce et l'industrie	5	En vigueur depuis le 1er décembre 2000
– Loi sur les étrangers et les étrangères	0	Encore indéterminée
– Loi sur l'introduction du Code pénal suisse	5	En vigueur depuis le 1er octobre 1999
– Loi sur la circulation routière	1	2002
– Loi sur l'exécution des peines et mesures	2	2001/2002
6.5.2 Projets élaborés en vertu de motions et de postulats		
6.5.3 Législation d'application		
– Loi sur les loteries	0	Encore indéterminée
6.5.4 Autres projets		

0 = les travaux n'ont pas encore débuté
1 = en cours d'élaboration
2 = en procédure de consultation
3 = adopté par le Conseil-exécutif
4 = préavisé par la commission
5 = adopté par le Grand Conseil
6 = le délai référendaire n'est pas encore échu
7 = en attente de la votation populaire
8 = renvoyé

6.6 Projets informatiques (aperçu)

Office	Projet/Application	Investissement (milliers de francs)	Total des coûts de production (milliers de francs)	Durée de réalisation
POCA	GEKOplus, remplacements annuels/renouvellement infrastructure GEKO	750		dès 1999
POCA	OBV99, procédure d'amende d'ordre, remplacement de l'application	470	36	1998–2000
OCRN	SUSA, remplacement de l'application A02 par Bistrada	3 800	1 700	1999–2002
OAP	ZIVISTA, infrastructure liée à la réorganisation du service de l'état civil	2 000	185	1999-2000
OAP	ASYL, remplacement/renouvellement infrstructure du service de l'asile	290		2000

6.7 Contrôle des résultats des subventions cantonales

6.7.1 Vue d'ensemble

Office	N° PdR	Libellé de la subvention cantonale	Degré d'intensité/ année	Etat d'avancement	Etapes suivantes
4630	POM00001	Contribution au centre suisse de formation pour le personnel pénitentiaire	S/1999	A/Rapport établi mais pas encore approuvé.	
4610	POM00011	Indemnité aux services de sauvetage des lacs de Bienne, Thoune et Brienz	S/2000	ACE 3869 du 6 décembre 2000	Introduction du compte rendu

6.7.2 Commentaire

La Fondation du Centre suisse de formation pour le personnel pénitentiaire a été créée en 1977 sur la base d'une décision de la Conférence des directeurs et des directrices des départements cantonaux de justice et police (CCDJP); il s'agit d'une fondation au sens de l'article 80 ss du Code civil, et son siège est à Fribourg. Son but est de dispenser aux personnes actives dans l'application des peines et mesures aux adultes la formation et le perfectionnement nécessaires, et ce sur le plan théorique et pratique. Les cantons paient actuellement une participation aux coûts de 1 franc 60 par détenu et par jour de subsistance dans un établissement du canton.

L'étude sommaire des subventions cantonales «Indemnités aux services de sauvetage des lacs de Bienne, Thoune et Brienz» a examiné les indemnités versées aux services de sauvetage privés sur ces trois lacs. Le rapport final indique que globalement les subventions ont été mises à profit de manière efficiente, atteignant ainsi l'effet recherché. La prise en charge de l'ensemble des services de sauvetage par la police du lac est impossible du fait des moyens actuels de celle-ci. Il semble donc raisonnable de maintenir une infrastructure de sauvetage privée et relativement avantageuse, en complément du service de piquet plus complet de la Police cantonale, déjà nécessaire pour d'autres tâches.

6.8 Autres projets importants (aperçu)

Office	Projet	Etat d'avancement des travaux au 31. 12. 1999	Achèvement des travaux
POCA	Contrat de collaboration Police cantonale – Police de la ville de Berne	Travaux en cours	2001
POCA	Expo.02, mesures de police	Planification en cours	2002
POCA	Enquête auprès des victimes (sécurité publique)	Enquête terminée	2000
POCA	Contrats de collaboration Police cantonale – communes (prise en charge par la POCA de tâches de police communale)	Projet pilote en préparation	2002
OCRN	Nouvelle gestion publique NOG 2000, projet pilote	5e année d'exploitation	Fin 2000
OPLE	Arrêts domicilaires sous surveillance électronique, projet pilote	Opérationnel depuis l'automne 1999	2002
OPLE	Etablissements de Thorberg, plan global de la sécurité extérieure	Mandat de projet à l'Office des bâtiments	2006
OPLE	Foyer de Prêles, transformation et agrandissement de la section disciplinaire	Mandat de projet à l'Office des bâtiments	2002
OPLE	Foyer Lory, assainissement	Mandat de projet à l'Office des bâtiments	2003
OPLE	Travail personnel sur le délit et réparation des torts – modèle bernois (TaWi)	Projet en cours	2003
OAP	Projet 5.1 répartition des tâches entre canton et communes: réorganisation du service de l'état civil	Nouvelle ordonnance sur le service de l'état civil en vigueur depuis le 1er janvier 2000	2000 2000
OAP	Projet 5.2 répartition des tâches entre canton et communes: publicité extérieure	Nouvelle ordonnance sur la réclame en vigueur depuis le 1er janvier 2000	2000 2000
OAEM	Mise en œuvre d'Armée XXI	Travaux en cours	Fin 2002
OSEC	Aide psychologique de première urgence et aumônerie dans les situations extraordinaires	Travaux en cours, 1e partie de la formation terminée; établissement de la liste des personnes disponibles pour un tel engagement	Printemps 2001
OSEC	Externalisation de la formation cantonale en protection civile aux centre de compétences régionaux, et coûts forfaitaires	Année d'essai terminée, conventions de prestations prêtes pour la signature	Printemps 2001
OSEC	Mise en œuvre du projet Protection de la population	Travaux en cours	Fin 2002
OSEC	Mise en œuvre du projet Protection civile XXI	Travaux en cours	Fin 2002
OSEC	Congrès sur l'aumônerie dans les situations d'urgence	Travaux en cours	Printemps 2002
OSEC	Expo.02, engagement des services de la protection civile (arteplages et soutien POCA)	Travaux en cours	Fin 2002

6.9 Interventions parlementaires (motions et postulats)

6.9.1 Classement de motions et de postulats

6.9.1.1 *Classement de motions et de postulats réalisés*

6.9.1.1.1 Motions

Motion 177/97 Möri-Tock du 17 novembre 1997: Compétences des directeurs des établissements (adoptée sous forme de postulat le 12. 3. 1998):
Dans le cadre du projet WESAV, les compétences des directions des établissements ont été étendues, notamment dans le domaine des finances et du personnel. En outre, les directrices et directeurs ont été rattachés à un nouvel organe central de décision au sein de l'office; il a ainsi été répondu au vœu de la motion, qui avait été adoptée sous forme de postulat.

Motion 094/98 Sidler du 8 juin 1998: Lutte contre le travail au noir (adoptée le 9. 9. 1998):
Le Conseil-exécutif a confié à l'ECO, en l'an 2000, la tâche de diriger la lutte contre le travail au noir. Au sein de cette Direction, une cellule de crise (avec à sa tête le chef de l'OCIAMT) a été créée dans ce but; les éléments importants aux yeux de la POM sont portés à la connaissance de ce groupe de travail, dans le but d'une coordination avec les actions qui y sont décidées.

Motion 008/99 Frey du 18 janvier 1999: Coopération de la Police cantonale et des communes (adoptée le 31. 1. 2000):
Le contrat-type a déjà été élaboré. Le concept sera mis à l'essai dans le cadre d'un projet pilote impliquant quatre communes. Si le procédé retenu fait ses preuves, les demandes d'autres communes pourront être prises en compte dès 2002, à condition que la Police cantonale dispose toujours de ressources en personnel suffisantes pour ces tâches supplémentaires.

Motion 102/00 Eberhard du 4 avril 2000: Pas de tricherie à l'Office de la circulation routière (adoptée et classée le 5. 9. 2000)

Motion 141/00 Hofer du 7 juin 2000: Sécurité routière pendant l'Expo.02 (adoptée et classée le 5. 9. 2000)

6.9.1.1.2 Postulats

Aucun.

6.9.1.2 *Classement extraordinaire*

6.9.1.2.1 Motions

Motion 101/96 Lecomte du 18 mars 1996: Signalisation d'entrée dans le canton de Berne (adoptée sous forme de postulat le 26.6.1996):
Le plan de renouvellement et d'accroissement de la signalisation touristique est en cours d'élaboration (ECO, ODECO); la mise en œuvre est prévue avant l'Expo.02.

Motion urgente 149/99 Jaggi du 21 juin 1999: Dégâts causés par les inondations et les avalanches: indemnisation des communes (adoptée sous forme de postulat le 8. 9. 1999):

Les frais d'intervention incombant aux communes sont couverts à hauteur de 80 pour cent par le régime de l'assurance pour les frais d'intervention et, si l'on tient compte des prestations d'aide sociale fournies au bénéfice des communes, se montent à plusieurs centaines de milliers de francs. Pour les conséquences de «Lothar» également, les communes concernées ont reçu des dédommagements pour près de 80 pour cent de leurs coûts.

6.9.1.2.2 Postulats

Aucun.

6.9.2 **Réalisation de motions et de postulats**

6.9.2.1 *Motions et postulats dont le délai de deux ans n'est pas encore échu*

6.9.2.1.1 Motions

Motion urgente 006/99 Rytz du 18 janvier 1999: Règlementation des tests ADN (chiffres 1 et 2 adoptés sous forme de motion, chiffre 3 adopté sous forme de postulat le 10. 3. 1999):
Le mandat correspondant au chiffre 2 sera traité en 2001 au cours des travaux préparatoires de la loi sur l'exécution des peines et mesures (y compris la modification transitoire du Code de procédure pénale).

Motion 211/98 Wasserfallen du 16 novembre 1998: Banques de données sur l'ADN (adoptée le 10. 3. 1999):
Le mandat sera traité en 2001 au cours des travaux préparatoires de la loi sur l'exécution des peines et mesures (y compris la modification transitoire du Code de procédure pénale).

Motion 080/99 Zbinden Günter du 10 mars 1999: Centre d'intervention cantonal pour le sauvetage (points 2, 3 et 4 adoptés sous forme de motion et points 1 et 5 sous forme de postulat le 1. 2. 2000):
Les questions relatives au profil de prestations obtenues par le n° 144 et celles relatives aux emplacements font l'objet d'un traitement particulier dans le cadre du groupe de travail Sauvetage (responsabilité SAP), dans lequel la POM est également représentée.

Motion 007/00 Käser du 31 janvier 2000: Regroupement des services cantonaux responsables de l'asile à la Direction de la police et des affaires militaires (adoptée le 5. 9. 2000):
Un premier pas, à savoir le regroupement géographique, a été réalisé en décembre lors du déménagement de l'Office de l'administration de la police. D'autres étapes sont prévues pour le second semestre de l'an 2001, et seront fondées sur les expériences faites jusqu'à ce moment-là.

6.9.2.1.2 Postulats

Postulat 098/00 Pulver du 6 avril 2000: Naturalisation des étrangères et étrangers intégrés (adopté le 6. 6. 2000):
La révision à venir du droit cantonal en la matière devra être adaptée aux résultats de la révision de la LSEE, déjà en cours sur le plan fédéral.

6.9.2.2 *Motions et postulats dont le délai de réalisation a été prolongé*

6.9.2.2.1 Motions

Motion 221/96 von Escher du 2 septembre 1996: Priorités du Fonds de loterie (adoptée sous forme de motion le 5. 5. 1997):
La révision du droit cantonal en la matière (notamment une modification, retardée d'une année, de l'ordonnance sur les loteries) devra tenir compte des développements de la révision de la loi fédérale sur les loteries et de l'évolution générale sur le marché des jeux (remise en question du monopole des loteries).

Motion 053/98 Sidler du 9 mars 1998: Analyse et perspectives du marché des jeux de hasard dans le canton de Berne (adoptée sous forme de postulat le 15. 6. 1998):
Les travaux de révision de la loi sur les loteries sont en cours et tiendront compte de cette motion.

Motion 056/98 Singer du 9 mars 1998: Procédure d'autorisation des loteries (adoptée sous forme de postulat le 15. 6. 1998):
L'examen de la demande d'une ouverture de la politique concernant les petites loteries est en cours; il en sera tenu compte lors des travaux de révision de la loi sur les loteries.

Motion 075/98 Steiner du 16 mars 1998: Modification de l'ordonnance sur les loteries (adoptée sous forme de postulat le 9. 9. 1998):
L'examen de la demande d'une ouverture de la politique concernant les petites loteries est en cours; il en sera tenu compte lors des travaux de révision de la loi sur les loteries.

6.9.2.2.2 Postulats

Aucun.

6.9.2.3 *Motions et postulats dont le délai de réalisation est échu*

6.9.2.3.1 Motions

Aucune.

6.9.2.3.1 Postulats

Aucun.

Berne, mars 2001

La directrice de la police et des affaires militaires: *Andres*

Approuvé par le Conseil-exécutif le 28 mars 2001